06006-TRANSPORTS CC LAC D'AIGUEBELETTE

DELIBERATION DU

16-mars-23

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire

réuni sous la présidence de

André BOIS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT de	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRESA
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2021		2022	2022	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0.00 €	Marie St	0.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
INVEST	0.00 €		0.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
ONCT	17 755.72 €	0.00 €	-4 949,58 €	Recettes		12 806.14 €
ONCI	17 755.72 €	0.00 €	4 543.50 €			12 000:14 C

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	12 806.14 €		
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022			
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €		

Fait à

Nances

Cachet et signature

Délibéré par

Le conseil communautaire

16-mars-23

Le 21-mars-23

> Nombre de membres en exercice : Présents:

Suffrages exprimés dont 7 pouvoirs:

Abs: Pour:

Contre

Date de la convocation §

10-mars-23

28

20

27

0

27

0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

21/03/2023